Conseil du 9^e arrondissement Séance du lundi 6 novembre 2017

Vœu à la Maire de Paris, présenté par Delphine Bürkli et l'exécutif municipal du 9^e, relatif à la réorganisation du dispositif de regroupement des établissements municipaux d'accueil de la petite enfance.

Vu l'article 16 du règlement de fonctionnement des établissements municipaux d'accueil de la petite enfance, relatif aux modalités d'ouverture et de fermeture des établissements, et plus précisément son 3^e alinéa portant sur le fonctionnement en période estivale et hivernale;

Considérant que les crèches dites « de regroupement » visent à assurer la continuité de l'accueil des enfants pendant les périodes de vacances scolaires, d'été et de fin d'année ;

Considérant que durant ces périodes, un ou plusieurs établissements d'accueil collectif d'un même arrondissement restent ouverts et accueillent, sous condition de réservation, les enfants inscrits dans d'autres établissements de l'arrondissement, qui sont alors fermés ;

Considérant que l'Exécutif souhaite expérimenter à compter de l'été 2018 les regroupements de crèches par circonscription, et non plus par arrondissement, du 6 au 17 août 2018 et du 26 au 29 décembre 2018 ;

Considérant que cette réorganisation revient donc à réduire dans chaque arrondissement le nombre d'établissements restant ouverts pendant cette période ;

Considérant le découpage des circonscriptions, cela signifie même que dans certains arrondissements, il n'y aurait plus de structure ouverte sur ces deux périodes ;

Considérant que la nouvelle réorganisation proposée viendra impacter l'organisation des familles ;

Considérant que les parents au premier chef concernés n'ont pas été consultés, ne serait-ce que par l'intermédiaire des Conseils de Parents ;

Considérant que les maires d'arrondissement n'ont pas non plus été concertés sur cette nouvelle organisation, mais simplement informés, alors que les établissements d'accueil de la petite enfance sont des équipements de proximité inscrits à leur inventaire ;

Delphine Bürkli et l'exécutif municipal du 9^e émettent le vœu que la Maire de Paris :

engage une véritable concertation avec chaque Maire d'arrondissement et par leur intermédiaire, avec chaque Conseil de parents dans les crèches, en leur présentant notamment un état de la fréquentation des crèches de regroupement par arrondissement pour la période estivale sur les trois dernières années ainsi qu'une étude sur les économies de fonctionnement qui seraient réellement générées par le redécoupage.